



Distr. Générale  
3 juin 1999  
Français  
Original: Espagnol

## TROISIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'EXPLORATION ET LES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHÉRIQUE

Vienne  
19-30 juillet 1999

### Rapport national de la Bolivie: résumé

1. Depuis le début des années 70, la Bolivie utilise, dans le cadre du programme ERTS du Service géologique de Bolivie (anciennement GEOBOL), les données recueillies par des satellites d'observation de la Terre pour dresser des cartes des ressources renouvelables et non renouvelables du pays. L'Institut géographique militaire mène activement un programme national consistant à mettre à jour les cartes existantes et à établir des cartes des zones pour lesquelles on n'en dispose pas encore, en utilisant des capteurs optiques et des radars; en outre, presque tous les organismes publics (à savoir l'Institut national de statistiques, le Service national de géologie et d'exploitation minière, le Service national de météorologie et d'hydrologie, les Conseils de surveillance de l'agriculture et de la foresterie, l'Institut national pour la réforme agraire et le Département de l'aménagement du territoire du Ministère du développement durable et de la planification, entre autres) tirent profit de ces données spatiales dans leurs activités. À partir du début des années 90, de multiples centres de formation à la télédétection et aux systèmes d'information géographique (SIG) ont été mis sur pied dans les universités des principales villes du pays (CAE-IE; Universidad Mayor de San Andrés; CALS, CISTEL et CUEMAD; Universidad Mayor de San Simón; CIMAR; Universidad Autónoma Gabriel René Moreno et Musée Noel Kempff Mercado), des instituts de recherche tels que l'Association bolivienne pour la télédétection au service de l'environnement (ABTEMA) ont été créés et un réseau de spécialistes de la télédétection et des sciences spatiales (SELPER-Bolivie) s'est constitué. Les entreprises privées d'exploitation forestière font également leur entrée dans le secteur de la télédétection et des SIG avec PROMABOSQUE, organe technique de l'Association des exploitants forestiers.
2. Ces organisations utilisent les données recueillies par des satellites d'observation de la Terre pour diverses applications, dont l'établissement de cartes et la surveillance des phénomènes naturels et de leurs effets, la gestion des catastrophes, l'agrométéorologie, l'agriculture, l'aménagement du territoire, l'exploitation des ressources en eau douce, la surveillance des zones de pullulation de vecteurs de maladies, la prospection minière, les recensements et le cadastre.
3. Dans le domaine des systèmes de navigation et de localisation, l'Institut géographique militaire s'est doté d'un réseau GPS (système mondial de localisation) de haute précision pour surveiller le mouvement des plaques tectoniques, et entreprend la mise en place de systèmes GPS actifs.
4. S'agissant des communications, la Bolivie utilise, par l'intermédiaire d'ENTEL, l'entreprise nationale de télécommunications, les systèmes à satellites de l'Organisation internationale des télécommunications par satellites, de Domsat, de Nahuelsat et de Panamsat pour ses communications nationales. Pour ce qui est des systèmes à satellites non géostationnaires

en orbite basse, ENTEL a récemment octroyé à l'entreprise Iridium la première licence pour services mobiles. Quant à la Communauté andine, elle a donné à l'entreprise multinationale ANDESAT-EMA l'autorisation d'exploiter son satellite.

5. L'industrie des télécommunications par satellite occupe la plus grosse part de marché du secteur spatial bolivien, suivie des SIG, du GPS et de la télédétection. Le pays n'a pas d'activité commerciale dans d'autres domaines tels que la mise au point d'équipement et de programmes informatiques, l'électronique de pointe, la technologie des matériaux, la fabrication de satellites ou les sciences biologiques.

6. En vue de lancer et d'encourager les activités commerciales liées directement ou indirectement à l'espace et destinées à venir en aide à différents secteurs industriels (surveillance de l'environnement, santé et médecine, sécurité publique et transports, renforçant ainsi les quatre grands axes définis par l'État dans son Plan général pour le développement économique et social, 1997-2002), la Commission du Sénat chargée des questions scientifiques et technologiques a présenté en 1998 à la Chambre haute, pour examen et approbation, un projet de loi qui portait création de la Commission nationale pour les sciences spatiales (CONCE), dont le texte avait été rédigé et approuvé par les différents acteurs de la société civile ayant des activités dans ces domaines. Cette Commission représentera la Bolivie dans ses relations avec les organisations internationales s'occupant de sciences spatiales; elle sera l'organe directeur et réglementaire officiel dans ce domaine et aura pour rôle de promouvoir et de coordonner les activités relatives aux sciences spatiales à l'échelon national, de définir les projets, plans et programmes spatiaux nationaux et d'encourager la mise en place de programmes de formation, de formation professionnelle et d'éducation dans les différents secteurs des sciences spatiales aux niveaux institutionnel, universitaire et scolaire (cycles primaire et secondaire).

7. Ce futur organe, dont le conseil d'administration regroupera des représentants des divers secteurs de la société civile intéressés, jouera un rôle crucial pour l'essor des sciences spatiales dans le pays et pour la sensibilisation des jeunes générations aux questions du développement économique et social durable; il est essentiel qu'il bénéficie, dès sa création, de la coopération des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

8. Outre le projet de loi susmentionné, la Bolivie examine actuellement, en vue de leur ratification, les cinq instruments juridiques élaborés sous l'égide du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Par ailleurs, sur la base d'un accord interinstitutions conclu avec le Ministère de l'éducation, le Conseil national pour la science et la technologie, le Comité exécutif de l'Université de Bolivie, l'ABTEMA et SELPER-Bolivie, le Gouvernement a lancé, en mars 1999, sous les auspices de l'Organisation des États américains, un projet visant à inclure la télédétection dans les programmes d'enseignement primaire et secondaire, en particulier dans le cadre des cours de langues, de géographie, de sciences physiques, de mathématiques, de sciences naturelles et de biologie, d'informatique et de technologie, afin d'ouvrir les jeunes à une nouvelle perspective sur les ressources naturelles et l'environnement et de les familiariser avec les problèmes écologiques. Il est important que ce projet pilote reçoive l'appui des États Membres pour pouvoir être intégré aux réformes des programmes d'enseignement menées en Bolivie et dans d'autres pays.

## **Orientation future des activités spatiales**

9. La Bolivie a besoin de la collaboration et du soutien accrus de la communauté internationale dans le domaine spatial afin de poursuivre les quatre grands objectifs que l'État s'est fixés dans le Plan général pour le développement économique et social, 1997-2002, en particulier pour ce qui suit:

a) Débouchés: transformation industrielle, validation des technologies, gestion de l'environnement et aménagement du territoire;

- b) Équité: enseignement de meilleure qualité à tous les niveaux et surveillance de l'urbanisation;
- c) Renforcement des institutions: renforcement de la démocratie par un meilleur accès à l'information;
- d) Dignité: élimination du trafic de drogues (cultures illicites).

10. C'est à cette fin que la Bolivie a élaboré le projet de loi portant création de la CONCE, qu'examine actuellement le Congrès. La Commission sera l'organe directeur et réglementaire officiel chargé de promouvoir et de coordonner les activités relatives aux sciences spatiales menées par différents acteurs de la société civile. Elle aura également pour rôle d'élaborer tous projets, plans et programmes spatiaux, et d'organiser et de resserrer la coopération avec des entités extérieures dans ce domaine.

11. Il est indispensable que cet organe, qui aura un rôle déterminant à jouer pour que les sciences spatiales prennent leur essor dans le pays, pour sensibiliser des générations futures aux problèmes du développement économique et social durable, et pour inclure les sciences spatiales dans les programmes d'enseignement primaire et secondaire, bénéficie de la coopération des États Membres, à laquelle la troisième Conférence des Nations Unies pour l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) doit consacrer un point de son ordre du jour.

---